

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'**Assemblée Générale Mixte des Actionnaires** d'Euro Disney S.C.A. se tiendra le **mercredi 17 mars 2010, à 9h00**, à CinéMagique au Parc Walt Disney Studios®, à Disneyland® Paris, Chessy (77).

**L'accueil et les formalités préalables d'enregistrement se feront à partir de 8h00, à Studio 1 dans le Parc Walt Disney Studios.** Chaque actionnaire pourra accéder au Parc Walt Disney Studios accompagné d'un invité maximum. Cependant, en raison des capacités d'accueil limitées du théâtre de CinéMagique, seul l'actionnaire pourra accéder à l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons que tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette assemblée, de s'y faire représenter par son conjoint ou par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée, d'adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ou d'y voter par correspondance.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après quelques informations utiles concernant les modalités de participation à cette Assemblée Générale (les démarches à effectuer si vous souhaitez y assister ainsi que les démarches à effectuer au cas où vous ne pourriez y assister mais souhaiteriez néanmoins exprimer votre vote).

**Attention, la seule présentation de votre carte Club Actionnaires ne peut vous permettre de participer à l'Assemblée Générale.**

### **Cas N° 1 : Vous détenez vos actions sous la forme nominative auprès de l'établissement financier BNP Paribas Securities Services – Global Corporate Trust (ci-après, « BNP Paribas Securities Services - GCT »)**

Nous vous rappelons que vous recevez directement de cet établissement votre convocation à l'Assemblée Générale, accompagnée :

- i. **du fascicule « Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2010 »** incluant les documents sociaux nécessaires à votre information, notamment les projets de résolutions soumis à l'approbation des actionnaires, etc.,
- ii. **du document de référence 2009**, et
- iii. **d'un formulaire unique de vote** par correspondance ou par procuration et de demande de carte d'admission.

• **Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale :**

Vous devrez retourner ledit formulaire en cochant la case « *demande de carte d'admission* » à :

**BNP Paribas Securities Services - GCT, Service Assemblées  
Les Grands Moulins de Pantin - Immeuble Europe - 93761 Pantin Cedex - France**

La carte d'admission sera envoyée à votre domicile. Au cas où les délais seraient trop courts, celle-ci sera disponible à l'accueil de l'Assemblée Générale (à l'entrée du Parc Walt Disney Studios).

• **Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale mais souhaitez néanmoins exprimer votre vote :**

Vous avez la possibilité de :

- voter par procuration, en vous faisant représenter par votre conjoint ou par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée,
- ou bien voter par correspondance.

Dans ces cas, vous devrez retourner ledit formulaire dûment complété à BNP Paribas Securities Services - GCT, Service Assemblées (voir coordonnées ci-dessus) et ce, pour réception **le lundi 15 mars 2010 au plus tard.**

## **Cas N° 2 : Vous détenez vos actions sous la forme au porteur**

Nous vous invitons à contacter votre intermédiaire financier ou le dépositaire de votre compte-titres qui devra établir une attestation justifiant de votre identité et de votre qualité d'actionnaire (« attestation de participation »).

- **Si vous souhaitez assister à l'Assemblée Générale :**

Votre intermédiaire financier devra faire une demande de carte d'admission et transmettre l' « attestation de participation » directement à BNP Paribas Securities Services - GCT, Service Assemblées et ce, **le jeudi 11 mars 2010 au plus tard :**

<p align="center"><b>BNP Paribas Securities Services - GCT, Service Assemblées Les Grands Moulins de Pantin - Immeuble Europe - 93761 Pantin Cedex - France</b></p>
---

Afin de vérifier la bonne réception de votre attestation de participation par BNP Paribas Securities Services - GCT, nous vous invitons à contacter directement votre intermédiaire financier ou le Service Assemblées de BNP Paribas Securities Services - GCT au numéro suivant : +33 (0) 1 57 43 38 60.

**Nous vous conseillons de conserver une copie de cette attestation au cas où votre carte d'admission ne vous parviendrait pas en temps et en heure.**

Une carte d'admission vous sera ensuite adressée par BNP Paribas Securities Services - GCT, accompagnée :

- i. **du fascicule « Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2010 »** incluant les documents sociaux, nécessaires à votre information, notamment les projets de résolutions soumis à l'approbation des actionnaires, etc.,
- ii. **du document de référence 2009.**

Au cas où les délais seraient trop courts, celle-ci sera disponible à l'accueil de l'Assemblée Générale (à l'entrée du Parc Walt Disney Studios®).

- **Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale mais souhaitez néanmoins exprimer votre vote :**

Vous avez la possibilité de :

- voter par procuration, en vous faisant représenter par votre conjoint ou par un mandataire actionnaire et membre de cette assemblée ou en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée,
- ou bien voter par correspondance.

Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur simple demande adressée à BNP Paribas Securities Services - GCT soit par votre intermédiaire financier soit par vous-même. Nous vous rappelons que toute demande de formulaire devra avoir été reçue par BNP Paribas Securities Services - GCT, **le jeudi 11 mars 2010 au plus tard.**

Votre formulaire devra être adressé, dûment complété et accompagné de votre attestation de participation, à BNP Paribas Securities Services - GCT, Service Assemblées (voir coordonnées ci-dessus) et ce, pour réception **le lundi 15 mars 2010 au plus tard.**

**Nous vous rappelons que tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.**

Nous vous précisons que le fascicule « Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2010 » et le document de référence 2009 sont disponibles sur notre site Internet <http://corporate.disneylandparis.fr>. Ces documents seront également disponibles à Studio 1 dans le Parc Walt Disney Studios le 17 mars 2010.







Pour tout complément d'informations, n'hésitez pas à visiter la rubrique « Espace Actionnaire / Assemblée Générale » de notre site Internet, à contacter BNP Paribas Securities Services - GCT ou à contacter le service Relations Club Actionnaires.

**Relations Club Actionnaires**  
**Numéro gratuit : 00800 64 74 56 30 \***  
Tél.: + 33 (0)1 64 74 56 30  
Fax: + 33 (0)1 64 74 56 36  
**E-mail : [dlp.actionnaires@disney.com](mailto:dlp.actionnaires@disney.com)**

(\*) A partir des postes fixes et opérateurs nationaux depuis la France, le Royaume Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne et l'Italie uniquement.

## Assemblée Générale Mixte du mercredi 17 mars 2010

### INFORMATIONS PRATIQUES

<p><b>Lieu</b></p> 	<p>L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires d'Euro Disney S.C.A. se tiendra le <b>mercredi 17 mars 2010</b> à <b>CinéMagique au Parc Walt Disney Studios®</b>, à Disneyland® Paris et débutera à <b>9h00</b>.</p>
<p><b>Accueil</b></p> 	<p><b>L'accueil et les formalités préalables d'enregistrement se feront à partir de 8h00, à Studio 1 dans le Parc Walt Disney Studios.</b></p> <p>Une pause café et un accueil Club Actionnaires seront également à votre disposition à Studio 1 dans le Parc Walt Disney Studios.</p> <p>Chaque actionnaire pourra accéder au Parc Walt Disney Studios <b>accompagné d'un invité maximum</b>. Cependant, en raison des capacités d'accueil limitées du théâtre de CinéMagique, seul l'actionnaire pourra accéder à l'Assemblée Générale.</p> <p>Certaines attractions seront ouvertes à partir de 8h00 dans le Parc Walt Disney Studios pour chaque actionnaire et le cas échéant son invité.</p>
<p><b>Accès</b></p>  	<p><b>En voiture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Par l'A4 « Autoroute de l'Est », prendre la sortie 14 « Marne-la-Vallée / Val d'Europe - Parcs Disney », continuer en suivant les indications « Parking Parcs Disney ».</li><li>○ Accédez au Parking des Parcs Disney® <b>gratuitement</b>, à partir de 7h00 sur présentation de <b>votre carte Club Actionnaires</b> et/ou de <b>votre carte d'admission</b> ou de <b>votre attestation de participation</b> ou de <b>ce courrier</b>.</li><li>○ Une partie du parking vous sera réservée.</li></ul> <p><b>En RER/TGV :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ La station RER/TGV de « Marne-la-Vallée Chessy » est située à l'entrée du Disney Village et des Parcs Disneyland et Walt Disney Studios.</li></ul>
<p><b>Horaires d'ouverture des Parcs Disney le 17 mars 2010</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Parc Disneyland : <b>10h00 - 20h00</b></li><li>○ Parc Walt Disney Studios : <b>10h00 - 18h00</b></li></ul> <p>Ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sans préavis.</p>
<p><b>Salon Mickey</b></p> 	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Exceptionnellement, le Salon sera fermé le matin et ouvrira ses portes <u>uniquement</u> de <b>15 heures à 17 heures</b>.</li></ul> <p>Le Salon Mickey est réservé aux membres du Club Actionnaires, sur présentation de la carte de membre en cours de validité.</p>